

Inspection Report under
the Long-Term Care
Homes Act, 2007

Rapport d'inspection prévu par
la *Loi de 2007 sur les foyers de
soins de longue durée*

Long-Term Care Operations Division
Long-Term Care Inspections Branch

Division des opérations relatives aux
soins de longue durée
Inspection des FSLD

Sudbury Service Area Office
159 Cedar Street Suite 403
SUDBURY ON P3E 6A5
Telephone: 705 564-3130
Facsimile: 705 564-3133

Bureau régional de services de
Sudbury
159, rue Cedar, bureau 403
SUDBURY, ON P3E 6A5
Téléphone : 705 564-3130
Télécopieur : 705 564-3133

Copie du rapport public

Date du rapport :	N° d'inspection :	N° de registre :	Type d'inspection :
26 mai 2021	2021_864627_0014	001110-21, 002009-21, 002353, 21, 003216-21	Inspection dans le cadre du Système de rapport d'incidents critiques

Titulaire de permis

Centre de santé St-Joseph de Sudbury
1140, chemin South Bay, SUDBURY, ON P3E 0B6

Foyer de soins de longue durée

Villa St-Gabriel de Sudbury
4690, chemin Municipal 15, Chelmsford, ON P0M 1L0

Nom des inspectrices

SYLVIE BYRNES (627), TIFFANY BOUCHER (543)

Résumé de l'inspection

Il s'agissait d'une inspection menée dans le cadre du Système de rapport d'incidents critiques.

Elle a été effectuée aux dates suivantes : du 17 au 21 mai 2021.

Les éléments suivants ont été inspectés pendant cette inspection du Système de rapport d'incidents critiques (SIC) :

- Un élément concernant des mauvais traitements d'un résident de la part d'un résident;**
- Trois éléments concernant des chutes.**

Une inspection de suivi n° 2021_864627_0015, a été menée conjointement avec cette inspection.

Au cours de l'inspection, l'inspectrice ou les inspectrices ont eu des entretiens avec les personnes suivantes : administrateur, directeur des soins, directeur adjoint des soins, responsable des services de l'environnement, chef ludothérapeute/du Projet ontarien de soutien en cas de troubles du comportement (Projet OSTC), infirmières autorisées ou infirmiers autorisés (IA), infirmières auxiliaires autorisées ou infirmiers auxiliaires autorisés (IAA), préposés aux soins personnels (PSP), assistants des services aux résidents, aides ménagères, représentant du groupe de pression, et résidents.

Les inspectrices ont également effectué une visite quotidienne des aires de soins des résidents, observé la prestation des soins et des services aux résidents, observé les interactions du personnel et des résidents, examiné des dossiers médicaux pertinents, des notes d'enquête interne, ainsi que des politiques et marches à suivre pertinentes.

Les protocoles d'inspection suivants ont été utilisés pendant cette inspection :
Prévention des chutes
Prévention et contrôle des infections
Comportements réactifs

Aucun non-respect n'a été constaté au cours de cette inspection.

0 AE
0 PRV
0 OC
0 RD
0 OTA

NON-RESPECT DES EXIGENCES

Définitions

AE — Avis écrit
PRV — Plan de redressement volontaire
RD — Renvoi de la question au directeur
OC — Ordres de conformité
OTA — Ordres, travaux et activités

Le non-respect des exigences prévues par la *Loi de 2007 sur les foyers de soins de longue durée* (LFSLD) a été constaté.
Le présent document constitue un avis écrit de non-respect aux termes du paragraphe 1 de l'article 152 de la *Loi de 2007 sur les foyers de soins de longue durée* (LFSLD).

Émis le 27 mai 2021.

Signature de l'inspectrice ou des inspectrices

Rapport original signé par l'inspectrice.